

Arrêté n° SMPM – 2023-21
Ecole de Maïeutique

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,
Vu le code de la santé publique,
Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme,
Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accreditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Diplôme d'Etat de Sage-Femme est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques – 1^{ère} année

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Carole Zakarian

Suppléant(e) : Caroline Matteo

Liste des membres : Mylène Descamps, Emilie Clady, Pierre Frémondrière, Sébastien Riquet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Sophie Monleau
- David Repellin
- Pascale Hassler

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Pr Barthelemy Tosello, Pr Julie Blanc, Pr Lionel Tholon

Semestre 2 et 1^{ère} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Carole Zakarian

Suppléant(e) : Caroline Matteo

Liste des membres : Mylène Descamps, Emilie Clady, Pierre Frémondrière, Sébastien Riquet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Sophie Monleau
- David Repellin
- Pascale Hassler

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Pr Barthelemy Tosello, Pr Julie Blanc, Pr Lionel Tholon

**Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques – 2^{ème} année
Diplôme d'Etat de Sage-Femme**

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Carole Zakarian

Suppléant(e) : Caroline Matteo

Liste des membres : Mylène Descamps, Emilie Clady, Pierre Frémondrière, Sébastien Riquet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Sophie Monleau
- David Repellin
- Pascale Hassler

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Pr Barthelemy Tosello, Pr Julie Blanc, Pr Lionel Tholon

Semestre 4 et 2^{ème} année - jury de diplôme

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Carole Zakarian

Suppléant(e) : Caroline Matteo

Liste des membres : Mylène Descamps, Emilie Clady, Pierre Frémondrière, Sébastien Riquet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- Sophie Monleau
- David Repellin
- Pascale Hassler

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Pr Barthelemy Tosello, Pr Julie Blanc, Pr Lionel Tholon

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,

LE DOYEN

Georges LIGNETTI

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales

